

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00803

Numéro SIREN : 533 845 517

Nom ou dénomination : 2B YACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2018 sous le numéro de dépôt 7848

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/12/2018

Numéro de dépôt : 2018/7848

Déposant :

Nom/dénomination : 2B YACHTING

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 533 845 517

N° gestion : 2011 B 00803



BILAN ACTIF

Au	31/12/2017			30/09/2016
Durée	15			12
	BRUT	AMT. PROV.	NET	NET
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	139 841,49	26 999,21	112 842,28	114 898,00
Frais d'établissement	20 699,53	20 548,25	151,28	1 943,00
Frais de recherche et développement	6 450,96	6 450,96		264,00
Concession, brevets, droits similaires	112 691,00		112 691,00	112 691,00
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	302 626,57	115 740,61	186 885,96	204 415,00
Terrains	9 927,78	3 655,37	6 272,41	4 230,00
Constructions	256 654,54	79 739,56	176 914,98	194 348,00
Installations techn. matériel outil. indus.	11 960,00	11 960,00		
Autres immobilisations corporelles	24 084,25	20 385,68	3 698,57	5 837,00
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)	5 112,50		5 112,50	5 113,00
Participations	112,50		112,50	113,00
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000,00		5 000,00	5 000,00
TOTAL (I)	437 580,56	142 739,82	304 840,74	324 426,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	230 483,74		230 483,74	243 529,00
Matières premières, approvisionnement				
En-cours production de biens				
En-cours production de services	1 361,97		1 361,97	926,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	229 121,77		229 121,77	242 603,00
Acomptes versés sur commandes				3 500,00
Créances d'exploitation	41 754,90	2 094,28	39 660,62	69 457,00
Clients et comptes rattachés (3)	19 245,67	2 094,28	17 151,39	36 230,00
Autres créances (3)	22 509,23		22 509,23	33 227,00
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Dont actions propres				
Disponibilités	1 017,34		1 017,34	1 039,00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance(3)	6 537,76		6 537,76	11 348,00
TOTAL (II)	279 793,74	2 094,28	277 699,46	328 873,00
Charge à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursements des obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	727 374,30	144 834,10	582 540,20	653 299,00
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an	5 000,00		5 000,00	
(3) dont à plus d'un an				

Gestelia Informatique - DC110 - 22/11/2011



[Handwritten signature]

BILAN PASSIF

Au	:	31/12/2017	30/09/2016
Durée	:	15	12

CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 24 000,00)		24 000,00	24 000,00
Compte de l'exploitant			
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
RESERVES			
Réserve légale			
Réserve statutaire ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-15 760,82	-21 152,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-33 014,01	5 391,00
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		-24 774,83	8 239,00
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		291 258,12	432 336,00
Emprunts et dettes financières divers (3)		124 256,00	29 472,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		15 935,90	711,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		144 044,46	106 900,00
Dettes fiscales et sociales		31 700,55	75 261,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		120,00	380,00
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL (IV)		607 315,03	645 060,00
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		582 540,20	653 299,00
(1) Dont à plus d'un an		179 904,51	
Dont à moins d'un an		427 410,52	645 060,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		46 352,50	50 377,00
(3) Dont emprunts participatifs			

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au	31/12/2017	30/09/2016
	Durée	15	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	France	Exportation	Total
Ventes de marchandises	808 033,80		808 033,80
Production vendue de biens	24 514,97		24 514,97
Production vendue de services	108 776,35		108 776,35
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	941 325,12		941 325,12
Production stockée			436,05
Production immobilisée			1 937,71
Subventions d'exploitation			327,78
Reprises sur provisions et amortissements			839,24
Transferts de charges			4 937,75
Autres produits			25,44
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	(I)	949 829,09	1 246 519,00
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		607 633,66	868 444,00
Variation des stocks de marchandises		13 482,63	-7 617,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 459,26	1 930,00
Variation des stocks de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes (a)		133 919,23	112 957,00
Impôts, taxes et versements assimilés		12 570,10	9 393,00
Salaires et traitements		134 546,06	165 868,00
Charges sociales		38 086,06	52 866,00
Dotations aux amortissements des immobilisations		24 522,35	21 466,00
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant		605,34	1,00
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		1 138,88	428,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	(II)	968 963,57	1 225 736,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION OU D'EXERCICE (I-II)	(I-II)	19 134,48	20 783,00
OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfices attribués, Pertes transférées	(III)		
Pertes supportées, Bénéfices transférés	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (3)			
Autres valeurs mobilières, créances d'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1,69	2,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	(V)	1,69	2,00
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)		13 988,91	12 565,00
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	(VI)	13 988,91	12 565,00
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	(V-VI)	-13 987,22	-12 563,00
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	(I-II+III-IV+V-VI)	-33 121,70	8 220,00

Dossier : S.A.S 2 B YACHTING
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

page 5

Au	:	31/12/2017	30/09/2016
Durée	:	15	12

PRODUITS EXCEPTIONNELS		Total	Total
Sur opérations de gestion		985,02	669,00
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)	985,02	669,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		877,33	3 498,00
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)	877,33	3 498,00
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		107,69	-2 829,00
Participation des salariés	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)		
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	950 815,80	1 247 190,00
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	983 829,81	1 241 799,00
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits – Total charges)		-33 014,01	5 391,00
(a)Dont : redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		985,02	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant des entreprises liées			
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées			



[Signature]

1- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Complément d'information pour donner une image fidèle

Les valeurs figurant dans les comptes présentent une image fidèle de l'entreprise.

3. Dérogations aux principes comptables

Aucune dérogation aux principes comptables n'est intervenue pendant l'exercice.

4. Modifications intervenues dans la présentation des comptes

Aucune modification n'est intervenue pendant l'exercice dans la présentation des comptes et dans la méthode d'évaluation.

5. Complément d'information pour permettre de comparer d'un exercice à l'autre certains postes du bilan et du compte de résultat

Le bilan clos au 31/12/2017 et d'une durée de 15 mois contre 12 mois pour l'exercice précédent.

Certificat informatique - ACC29 - 28/11/2011

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		AU 31/12/2017	AU 30/09/2016		
D'EXPLOITATION	TOTAL 1	6 537,76	11 348,00		
- Crédit-bail					
- Locations		189,00			
- Charges locatives					
- Assurances		5 866,39			
- Honoraires					
- Cotisations personnelles RSI					
- Publicité					
- Autres		472,37	11 348,00		
FINANCIÈRES	TOTAL 2				
- Intérêts des emprunts					
- Autres					
EXCEPTIONNELLES	TOTAL 3				
- Exceptionnelles					
- Autres					
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (1 + 2 + 3)		6 537,76	11 348,00		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE					
- D'exploitation					
- Financiers					
- Exceptionnels					
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE					
CHARGES À RÉPARTIR		AU 31/12/2017			
	Taux Amort	Début exercice	Augmentation	Amortissement	Solde fin d'exercice
- Charges différées					
- Frais d'émission des emprunts					
- Charges à évaluer					
TOTAL CHARGES À RÉPARTIR					

Certificat informatique - CC306 - 22/11/2011



[Signature]

2- COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN

1. Postes de l'actif du bilan

Information sur les comptes de régularisation
Stock : Le stock est évalué selon la méthode des prix moyens pondérés
Etat des échéances des créances : Voir Page 20

2. Postes du passif du bilan

Détail des charges à payer : Voir ANNEXE LIASSE FISCALE
Etat des échéances des dettes : Voir Page 20
Etat des dettes garanties par les sûretés réelles : Voir Page 18

3- AUTRES INFORMATIONS

1. Crédit bail

Voir page 18

2. Engagements financiers

Voir page 18

3. Autres éléments significatifs

Copie certifiée conforme - AG231 - 23/11/2011

ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			
CRÉANCES	Montant brut	Moins 1 an	Plus 1 an
ACTIF IMMOBILISÉ :			
1. Capital souscrit non appelé			
2. Créances rattachées à des participations			
3. Prêts			
4. Autres immobilisations financières	5 000,00	5 000,00	
ACTIF CIRCULANT :			
1. Créances clients et comptes rattachés	19 245,67	19 245,67	
2. Autres créances	22 509,23	22 509,23	
3. Capital souscrit - appelé, non versé			
TOTAL GÉNÉRAL	46 754,90	46 754,90	

ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES				
DETTES	Montant brut	Moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
1. Emprunts obligataires convertibles				
2. Autres emprunts obligataires				
3. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	291 258,12	111 353,61	145 596,47	34 308,04
4. Emprunts et dettes financières divers	124 256,00	124 256,00		
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 044,46	144 044,46		
6. Dettes fiscales et sociales	31 700,55	31 700,55		
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
8. Autres dettes	120,00	120,00		
TOTAL GÉNÉRAL	691 379,13	411 474,62	145 596,47	34 308,04

Copie certifiée conforme - DC318 - 23/11/2011



Signature

CRÉDIT BAIL				
	Coût d'entrée	Exercice	Relevances	
			Cumulées	Restant à payer
- Terrains				
- Constructions				
- Matériel et outillage				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique				
- Autres immobilisations corporelles				
- Immobilisations en cours				
TOTAUX				
ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS				MONTANTS
- Cautionnements et avals				223 962,00
- Hypothèques				
- Nantissements				
- Effets escomptés non échus				
- Engagements liés à la responsabilité d'associés (GIE, SNC...)				
- Engagements en matière de pensions, compléments de retraite ou avantages similaires au profit : du personnel des dirigeants de sociétés				
- Autres engagements donnés				
TOTAL				223 962,00
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES				MONTANTS
- Emprunts et dettes financières :				
auprès des établissements de crédit				203 962,00
autres				20 000,00
- Dettes fournisseurs				
- Dettes fiscales et sociales				
- Dettes sur immobilisations				
- Autres dettes				
TOTAL				223 962,00

Compta Informatique - 02 99 22 11 02 01



Handwritten signature

2 B YACHTING
Société par actions simplifiée
au capital de 24.000 euros
Siège social : Bassin de Plaisance
14150 - OUISTREHAM
533845517 RCS CAEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 33.014,01 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 33.014,01 euros.

Affectation

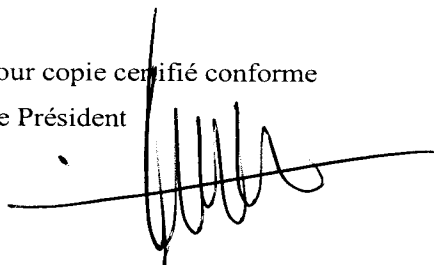
- Au report à nouveau, soit 33.014,01 euros
- Solde du report à nouveau, soit 48.774,83 euros.

Capitaux propres non reconstitués

L'associée unique constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social. L'associée unique décide de ne pas dissoudre la société et donc de poursuivre l'activité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



1

Jean-Michel LE SAOS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la C.R.C.C. de CAEN

EXPERT JUDICIAIRE
Inscrit près la Cour d'Appel de Caen

EXPERT COMPTABLE Diplômé par l'Etat
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Rouen

Gradué des Techniques Economiques de Gestion

SAS 2B YACHTING

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos au 31/12/2017**

Mesdames, Messieurs,

OPINION :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 13/12/2011 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2B YACHTING relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. L'exercice a une durée de 15 mois

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie <Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels> du présent rapport.

Nous avons effectué notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des capitaux propres devenus négatifs de 24774€ susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

19, avenue de l'Hippodrome - 14000 CAEN - Numéris 06 81 75 36 54 - Tél. 02 31 85 42 60 - jmlesaos@aol.com



VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS
ADRESSES AUX ASSOCIES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Caen le 20/11/2018

Le Commissaire aux comptes

JM LE SAOS

